

Sa Coupe
Son Chic
Son Fini

Élégance
Solidité
Économie

LA
PREMIÈRE MAISON
d'habillements de la Région

AUX 100.000 PALETOTS

MAISON DE PARIS

La mieux Assortie
Les meilleurs Prix
Les meilleures Qualités

TOUS VÊTEMENTS
HOMMES — DAMES — ENFANTS
E. ABADIE
CAHORS

Chemiserie
Bonneterie
Chapellerie

ACHAT ET VENTE
de toutes propriétés
MAISONS - CHATEAUX
FONDS DE COMMERCE

Correspondants toutes régions
Seul correspondant
de l'Indicateur Bortrand à Paris
pour le Département du Lot
et la Belgique

L. MICHELET
14, BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS
R. C. Cahors 1854
Renseignements gratuits
- Discrétion -

AVIS AUX GOURMETS

De délicieuses coques de Pâques, se-
ront en vente à partir d'aujourd'hui chez
Mme Voue LACOMBE, Boulangerie,
rue du Pont-Neuf.

OU ALLER MANGER LA COQUE
DIMANCHE et LUNDI DE PAQUES

A Regourd, à la Chaumière où il y
aura grand bal matinée et soirée, avec
orchestre et jazz.

HALLES DE CAHORS

STAND DE L'ALIMENTATION
Vente réclame du lundi 100 kgs de
beurre du jour de la Coopérative laitière
Quercynoise, vendu au 1/4, au prix de
777 500 kgs lessive parfumée, 200 litres eau
Javel, 200 kgs cristaux. Le tout voir les
prix à l'intérieur du Stand. A partir du
10 courant, arrivage du lait à 6 heures
du matin.

Pour toutes réparations
et transformations T. S. F.
et phonos,
Voyez

RADIO QUERCY

3, Rue du Portail-Alban, Cahors
Le seule maison spécialisée de la région
Recharge et entretien d'accumulateurs
Auto et T. S. F.

Sous-agence à Prayssac
M. ROBERT, HOTEL LAMOURE

A VENDRE A CAHORS

Une petite MAISON, 2 pièces,
cave et grenier, petit jardin. Prix :
3.000 fr. Libre de location.
Une MAISON en bon état, 4 pié-
ces, chai ou remise, petit jardin.
Libre de location. Prix : 18.000 fr.
Une importante MAISON, bon
état, rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages,
jardin et beau pavillon loué sépa-
rément. Gros rapport.
A Céder de suite petit Café-
restaurant avec grande licence,
petit prix. S'adresser, Jean Dellard,
Cabinet Immobilier, rue Joffre, à
Cahors, exclusivement mandaté.

L'extrême abondance des matières
nous oblige à renvoyer à un prochain
numéro un certain nombre de corres-
pondances et de communications.
Nous prions nos correspondants de
nous en excuser.



NE VOUS Y TROMPEZ PAS
Il y a beaucoup
de machines parlantes
mais il n'y a qu'un seul
« GRAMOPHONE »
Les plus Grands Artistes
Les Meilleurs Enregistrements
Auditions permanentes chez :
Librairie P. MEYZENC
P. FRANCÈS, Successeur
36, Boulevard Gambetta, CAHORS

M. H. FABRE, horloger diplômé
12, rue St-James, CAHORS.

préviens sa nombreuse clientèle qu'il se
tient à sa disposition pour toute répara-
tion de montres, pendules et horloges,
même de mouvements compliqués, à des
prix défiant toute concurrence. Spécialité
de réparation d'horloges de clocher. Tra-
vail soigné garanti sur facture.

Réparation de machines à coudre

LES DOCKS DE L'ALIMENTATION
DEMANDENT DES FILLETES

pour paquage du CAFÉ DIVONA
et des commis d'épicerie

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

FAILLITE
du sieur CAYLA Roger,
Charcutier
à Limogne

Convocation des Créanciers
pour production de titres
et vérification des créan-
ces.

DEUXIÈME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la
dite faillite, qui n'ont pas encore
produit leurs titres de créances,
sont prévenus que la dernière
assemblée pour la vérification
de créances, doit avoir lieu :
— Le vingt-neuf avril pro-
chain, jour de mardi, à treize
heures et demie,
En la salle des audiences du
Tribunal de Commerce de
Cahors, sise au Palais de Justi-
ce.

En conséquence, ils doivent
remettre, avant cette époque,
leurs titres de créances accom-
pagnés d'un bordereau sur pa-
pier libre, indicatif des som-
mes par eux réclamées, entre
les mains de M. L. ROUSSEAU,
syndic définitif de la dite fail-
lite, ou entre les mains du
GREFFIER du Tribunal de
Commerce.

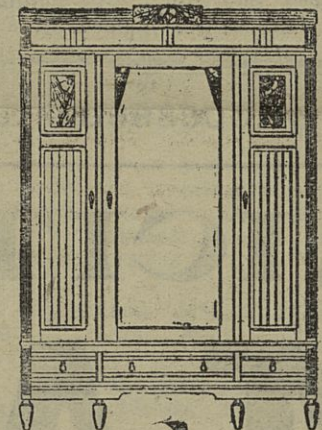
La présente insertion est faite
en conformité des dispositions
de l'article quatre cent qua-
rante-trois du Code de Com-
merce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

Une BELLE CHAMBRE et POUR RIEN !!!

à l'occasion des Fêtes de Pâques
-:- et les nombreux mariages -:-

visitez la **MAISON CAMBRAY**
18, Rue des Soubirous, CAHORS



FACILITÉS DE PAIEMENT
SANS MAJORATION DE PRIX

ou remise de

5 %

au

comptant

GRAND CHOIX DE CHAMBRES A COUCHER ET BELLES SALLES A MANGER
A QUALITÉ ÉGALE PRIX SANS CONCURRENCE

Visiter n'engage à rien !!! La Maison CAMBRAY FILS,
fait aussi le Sommier tapissier, neuf,
ainsi que la Réparation.

GRAND CHOIX de MEUBLES au DÉTAIL

lits fer, sommiers métalliques, matelas et laine à matelas au détail

VEenez VOIR et vous COMPAREZ

Pour l'adaptation scienti-
fique de vos lunettes et pince-
nez....
Pour l'exécution rigoureuse
des ordonnances de MM. les
oculistes....
S'adressez-vous à
G. BARON
Opticien spécialiste
24, Boulevard Gambetta, CAHORS
Examen gratuit de la vue
Réparations, Expéditions
Prix modérés

Le plus grand choix en lunetterie,
baromètres, thermomètres
Instruments de précision
Photographie, Appareils,
Accessoires, Développement

PARIS-ÉLÉGANT

MAISON R. GILLET

12, Rue Maréchal-Joffre, 12

-:- CONFECTION -:-

HOMMES, JEUNES GENS, ENFANTS

Rayon spécial de mesure

UNIFORMES : MILITAIRES, GENDARMES

Voir nos Étalages

UNE BONNE AFFAIRE

A VENDRE UN PETIT FONDS DE
COMMERCE DE FRUITERIE ET LEGU-
MES, BIEN SITUÉ ET CONVIENTRAIT
POUR N'IMPORTER QUEL COMMERCE.

S'adresser chez Mme DELMAS, 28,
rue Nationale, Cahors.

Pour vous, MESDAMES

Je me suis assuré la

collaboration de TROIS nouveaux Artistes
venant de PARIS, exécutant les
dernières créations de Coiffure,
de grandes Maisons de Paris,
en Coupe, ondulation, mise en plis et
INDÉFRISABLE GALLIA
POPOVITCH, Cahors, Tél. 170.

MUSIQUE

T. S. F. Radio Cahors. Phonos

J.-B. NOUYRIT

Grand choix de machines parlantes et disques
COLUMBIA, SALABERT, BROADCAST,
INNOFONE, PATHE, INOVAT,
Echanges, Réparations, Locations,
Vente à crédit. Auditions entrée libre
T. S. F. Postes Ducretet, Philips,
Viel, Inovat

Un spécialiste est attaché à la
maison pour réparations et dépan-
nage.

Lutherie d'Art. Pianos. Accords. Leçons

J.-B. NOUYRIT

24, Boulevard Gambetta, CAHORS

AVIS AUX CONSOMMATEURS
de Café

Amateurs de bon Café qui vous plai-
gnez de ne pas trouver de bonne qualité,
évités de courir les maisons qui, sous le
couvert d'une prime quelconque, n'hési-
tent pas à vous vendre des cafés très
ordinaires à des prix élevés.

Faites un essai à la grande
ÉPICERIE DE PARIS
MAISON SALGUES ET BELLENGRE

Rue Maréchal-Foch
Où vous trouverez des Cafés de pre-
mière qualité garantis d'origine.

Nouveaux Prix en baisse

Café mélangé Riche, 125 gr. 3 50

Café mélangé extra sup., 125 gr. 3 00

Café ordinaire, 125 gr. 2 50

A L'OCCASION DU CARÈME

Grande vente Réclame

Pois au naturel, la boîte de 1 k. 4 90

Pilchards de Californie, la boîte 3 30

Saumon du Canada, la grande b. 4 50

Cassoulet, la boîte de 500 gr. 2 75

Huile d'olive pure, marque

Auguste Gal, le litre 9 00

Pâtes GILBERT et TÉZIER

La boîte de 250 gr., 1 fr. 40

Demandez le prix par quantité

MAISON SOURDOIRE

Tailleur rue Wilson

DEMANDE OUVRIÈRES ET OUVRIERS

POUR CAUSE

DE

CESSATION DE COMMERCE

Partie de matériel à vendre

Vitrine, Bibliothèque

Ancienne, genre Gothique

S'adresser chez T. DUVERT, Coiffeur,

Boulevard Gambetta, 22.

Pour liquidation,

GRAND RABAIS sur les

poudres, fards, teinture, et tous articles

de parfumerie, jusqu'à fin avril.

MAISON LASVÈNES

10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

La plus importante spécialité de

VÊTEMENTS

POUR HOMMES, DAMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Choix énorme à tous les rayons

Complets sur mesure, coupe et tissus irréprochables

POUR LES FÊTES DU PRINTEMPS

Si vous voulez être bien chaussés à
des prix avantageux, voyez les derniè-
res créations à la

CHAUSSURE « CANILLE »

65, Boulevard Gambetta, Cahors

(5 0/0 aux mutilés)

(La maison fait les réparations)

Bibliographie

Vient de paraître

Au Pays des Bombances

par Ernest LAFON

avec préface de Gustave GUICHES

Roman qui a reçu le plus chaleureux accueil en Quercy et dont les critiques de la grande presse font le plus vif éloge.

M. Serge Baranx en a dit : « Ce qu'il faut retenir et ce dont on ne saurait assez féliciter l'auteur, c'est d'avoir voulu avant tout être quercynois, de l'avoir été dans le fond et dans la forme, car nous avons retrouvé, là, toutes ces expressions qui ont la bonne saveur du terroir et donnent à l'œuvre sa vraie signification... »

En vente chez l'éditeur ou expédié contre remboursement ; s'adresser à la Librairie Meyzenc, P. FRANCS, successeur, 36, boulevard Gambetta, CAHORS. Un gros volume de 350 pages, très belle édition, 12 francs.



A. SEZAT, représentant-dépositaire route de Faillail, CAHORS. Tél. 200

FOURRURES ROBES - MANTEAUX Réparation Transformation de Fourrures ACHAT DE SAUVAGINE Fouine - Putois - Renard Mme BARDY 14, rue Maréchal Foch CAHORS

PHILIPS LE POSTE LE PLUS SIMPLE DU MONDE UNE PRISE DE COURANT ET C'EST TOUT! RADIO-QUERCY R. de LÉSELEUC Ingénieur-Spécialiste 3, rue du Portail-Alban, Cahors

VOULEZ-VOUS RÉUSSIR en TOUT ? Avoir l'Amour, la Santé, la Fortune ! Écrivez à F. MAJOIS, 59, rue Rochechouart, service 65, Paris (9e) et vous recevrez GRATUITEMENT la notice explicative sur les pouvoirs de la PIERRE STAURA, le plus puissant Talisman connu dans le monde entier.

MACHINES à TRICOTER « LA SEMEUSE » grande marque française la plus robuste la meilleure marché pour vous convaincre écrivez de suite à G. FOURNEL 5, rue Lebon - RODEZ Apprentissage complet à domicile garanti sans augmentation de prix.

20 à 30 FRANCS par JOUR en travaillant chez soi sur tricoteuse. Renseign. grat. S'ad. LA LABORIEUSE, 85, Cours Pasteur, Bordeaux. 330 Px réel gar. pièce. 210 l. de mon VIN fut t. compris, 3 échantil. 3 fr. Mme Louise CAZALS, Prop., 190, r. de Sérignan, BEZIERS. Le co-gérant : L. PARAZINES. Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Etude de Maître LANDES, notaire à Saint-Céré (Lot), et de Maître FONTANGES, Docteur en droit, avoué près le tribunal civil du Département du Lot, résidant à Figeac, quai Legendre (Successeur de son père)

VENTE sur LICITATION DE DIVERS IMMEUBLES

situés sur les communes de Saint-Céré et de Saint-Laurent-les-Tours (Lot)

Adjudication fixée au DIMANCHE QUATRE MAI MIL NEUF CENT TRENTE, à QUATORZE HEURES, en l'étude de Maître LANDES, notaire à Saint-Céré.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance du département du Lot, le quatre décembre mil neuf cent vingt-neuf, entre 1° Madame Louise BARGUES, sans profession, veuve de Monsieur Auguste FELZINES, demeurant à Saint-Céré, quai du Puits-de-Larrie; 2° Madame Mélanie FELZINES, veuve de Monsieur Raymond TOSTAIN, sans profession, demeurant au château de Signol, commune de Larjol (Drôme); 3° Monsieur Louis FELZINES, dit frère XAVIER, frère des Ecoles Chrétiennes, à Bogota-Champinero, Carrera 7 A, N° 1178 (Colombie); 4° Monsieur Félix-Henri-Pascal FELZINES, propriétaire à Tempé, commune de Montauban, d'une part, et Madame Marie FELZINES et Monsieur Victor-Paul-Louis LASSALLE, son mari, entrepreneur, demeurant et domiciliés ensemble à Saint-Céré, le mari pris tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de sa femme, d'autre part; ledit jugement enregistré et signifié.

FELZINES, demeurant à Saint-Céré, quai du Puits-de-Larrie; 2° Madame Mélanie FELZINES, veuve de Monsieur Raymond TOSTAIN, sans profession, demeurant au château de Signol, commune de Larjol (Drôme); 3° Monsieur Louis FELZINES, dit frère XAVIER, frère des Ecoles Chrétiennes, à Bogota-Champinero, Carrera 7 A, N° 1178 (Colombie); 4° Monsieur Félix-Henri-Pascal FELZINES, propriétaire à Tempé, commune de Montauban, d'une part, et Madame Marie FELZINES et Monsieur Victor-Paul-Louis LASSALLE, son mari, entrepreneur, demeurant et domiciliés ensemble à Saint-Céré, le mari pris tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de sa femme, d'autre part; ledit jugement enregistré et signifié.

tée au plan cadastral de ladite commune de Saint-Céré sous les numéros 1105 p. et 1107 p. de la section A et confrontant à maison Baqué, rue du Puits-de-Larrie, remise et jardin Gorse. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille francs. ci 5.000 fr. Le deuxième lot comprendra : 1° Une vigne, aujourd'hui friche, sise au lieu dit « Pech de Lacombe », « Quarante-Pierres », commune de Saint-Laurent-les-Tours, paraissant figurer au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 288 de la section D, pour une contenance d'environ onze ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe, pour un revenu matriciel de un franc quatre-vingt-dix centimes; 2° Une terre sise au lieu dit « Pech de Lacombe », « Quarante-Pierres », même commune, paraissant portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 289, section D, pour une contenance d'environ trente ares soixante-dix centiares, quatrième classe, pour un revenu matriciel de quatre francs quatre-vingt-douze centimes.

Maître LANDES, notaire à Saint-Céré, commis à cet effet, a été déposé en l'étude dudit Maître LANDES, où chacun peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront payés par l'adjudicataire du plus fort lot, en diminution de son prix, dans la huitaine de l'adjudication. Les adjudicataires paieront en sus de leurs prix dans le même délai de huitaine à Maître FONTANGES, avoué, le droit fixe et la remise proportionnelle tels qu'ils sont réglés par le décret du 29 décembre 1919, et à Maître LANDES, notaire, les frais de timbre et d'enregistrement et les droits d'hypothèque et honoraires auxquels les procès-verbaux et la mutation pourront donner ouverture. En cas de surenchère du sixième, les frais de surenchère, de poursuite de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le total des prix de la première adjudication des lots surenchérés et le total des prix de l'adjudication sur surenchère de mêmes lots. Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence entre le total des premiers prix et le total des prix nouveaux, l'excédent desdits frais incombera aux adjudicataires, qui en seront tenus, en sus de leurs prix d'adjudication, et au prorata de ces prix. Les frais de timbre, enregistrement, droits d'hypothèque, honoraires et droits afférents à la première adjudication, que les adjudicataires doivent payer en sus de leur prix ainsi qu'il

est dit ci-dessus, devront être remboursés ou payés par l'adjudicataire sur surenchère en sus de son prix. LOTISSEMENT ET MISES A PRIX Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en deux lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix, savoir : Le premier lot sur la mise à prix de cinq mille francs, ci 5.000 fr. Le deuxième lot sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 fr. Avertissement est donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du procès-verbal d'adjudication, ou, en cas de surenchère, du jugement d'adjudication. Fait et rédigé en l'étude à Figeac, par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le deux avril mil neuf cent trente. G. FONTANGES, avoué. Pour tous renseignements, s'adresser à Maître LANDES, notaire à Saint-Céré (Lot) et à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, quai Legendre. CAHORS, IMP. COUESLANT.

Etude de M° L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, Successeur de M°s VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION D'UNE MAISON

A usage de boulangerie, et bâtiments ruraux, dans le bourg de Teyssieu, et autres immeubles situés sur les communes de Teyssieu et Cornac

Adjudication fixée au LUNDI CINQ MAI MIL NEUF CENT TRENTE, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, Boulevard Président-Wilson.

En exécution d'un jugement rendu, sur requête collective, par le tribunal civil du Lot, le vingt-six février mil neuf cent trente, enregistré, Il sera procédé, le LUNDI CINQ MAI MIL NEUF CENT TRENTE, à QUATORZE HEURES, à Figeac, au Palais de Justice, par devant Monsieur DUPUY, juge commissaire et délégué dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Madame Madeleine VIERSOU, veuve de Monsieur Louis MEYNIER, quand vivant, ancienne boulangère, domiciliée à Teyssieu, décédée à Paris, le neuf février mil neuf cent vingt-neuf. Cette vente est poursuivie à la requête de : 1° Monsieur Pierre VIERSOU et Madame Justine SEGERIC, mariés, propriétaires-agriculteurs, demeurant ensemble à Mamoul, commune de Comiac; Père et mère de la de cujus; 2° Monsieur Cyrille VIERSOU, entrepreneur de scierie mécanique, demeurant à Comiac; Frère de la de cujus; 3° Madame Clémentine VIERSOU et Monsieur Frédéric BRUNIE, facteur en retraite, mariés, demeurant ensemble à Laval-dé-Cère; Sœur et beau-frère de la de cujus; 4° Madame Léonie VIERSOU, veuve de Monsieur Auguste PI-

Cette vente aura lieu en présence, ou lui dûment appelé, de Monsieur Jean-Pierre SEGERIC, marchand de vins, domicilié à Sousseyrac, pris comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Pierre VIERSOU, sus-nommé. Ledit Monsieur SEGERIC, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur, prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Saint-Céré, le quinze mars mil neuf cent trente, Et n'ayant pas d'avoué constitué. Ces immeubles paraissent désignés ainsi qu'il suit à la matrice cadastrale de la commune de Teyssieu : 1° Sol de maison, lieu dit Teyssieu, numéro 954 p. section A, d'une contenance de trente centiares, première classe, et d'un revenu de dix centimes; 2° Sol et pâture, lieu dit Teyssieu, numéro 954 p. section A, d'une contenance d'un are, trente centiares, première classe, et d'un revenu matriciel de quarante quatre centimes. DEUXIEME LOT Le deuxième lot comprendra : Une grange, sise dans le bourg de Teyssieu, avec hangar et pâture en dépendant, confrontant à l'est, à voie publique, au nord à FENAUTRIGUES, à l'ouest, à CANET, et au midi, à MEZAYRAC. Cet immeuble paraît porté à la matrice cadastrale de la commune de Teyssieu, sous le numéro 704, de la section C, pour une contenance d'un are, cinquante-quatre centiares. Cet immeuble provenait à Madame Veuve MEYNIER, à la vente consentie par Monsieur Jean MEZAYRAC, propriétaire à Teyssieu, suivant acte reçu par Maître MADELONT, notaire à Bretenoux, les treize septembre et trente octobre mil neuf cent vingt-trois, transcrit au bureau des hypothèques de Figeac le deux janvier mil neuf cent vingt-quatre, volume 1009, et pâture TAURAND, et à l'est, à maison FRÉGEAC. Dans cet acte de vente, Mon-

sieur MEZAYRAC a fait réserve, sa vie durant, à son profit et celui de Madame Marthe-Madeleine VIERSOU, son épouse, au cas où elle lui survivrait, d'un droit d'usage sur les biens immeubles vendus, stipulé dans les termes suivants : « Toutefois, le vendeur se réserve, sa vie durant, et celle de Marthe-Madeleine VIERSOU, son épouse, au cas où elle lui survivrait, le droit de loger dans la grange présentement vendue; 1° Dans la partie de ce bâtiment dit « Le Gerbier », située à gauche du portail d'entrée, le foin, la paille et la litière qui lui seront nécessaires; 2° Dans l'écurie dudit immeuble, deux cochons; 3° Et enfin le droit de mettre à l'abri, devant ladite grange, et droit ne gênant pas l'ouverture et la fermeture des portes d'entrée du dessous et du dessus, son bois de chauffage. L'adjudicataire sera tenu de respecter ce droit d'usage dans les termes ci-dessus. TROISIEME LOT Le troisième lot comprendra : Un pré et châtaigneraie, lieu dit Girou, sis commune de Teyssieu, confrontant à ROUQUAND, à la route de grande communication numéro 40, à LASFARGUES et à ROUSSILLE. Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune de Teyssieu, sous les numéros 402, 404 p, 405 p, 406 p, 407 p, 408 p, de la section A.

QUATRIEME LOT Le quatrième lot comprendra : Une terre sise au lieu dit Peyrelavade, sur la commune de Teyssieu, confrontant à VALADE et CANET. CINQUIEME LOT Le cinquième lot comprendra : Un pré et châtaigneraie, sis lieu dit Mourze ou les Ganes, commune de Cornac, confrontant à MATEAU, FOULLAC, VIERSOU et SEGERIC. Cet immeuble paraît porté à la matrice cadastrale de la commune de Cornac ainsi qu'il suit : 1° Châtaigneraie, lieu dit les Ganes, numéro 143, section B, d'une contenance de trente-cinq ares, quarante centiares, deuxième classe, et d'un revenu matriciel de deux francs, quatre-vingt-quatre centimes. 2° Pâtus, lieu dit les Ganes, numéro 144, section B, d'une contenance d'un hectare, dix-neuf ares, quarante centiares, classe U, et d'un revenu matriciel de vingt-trois francs, quatre-vingt-huit centimes. Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Teyssieu et Cornac, et seront vendus tels qu'ils se comportent, sans en rien excepter, ni réserver. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au Greffe du Tribunal civil de première instance du Lot, à Cahors, où chacun peut en prendre connaissance sans frais. Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. Au cas de surenchère du sixième, les frais d'adjudication sur première enchère, les frais de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le total des prix de la première adjudication des lots surenchérés et le total des prix de l'adjudication sur surenchère de mêmes lots. Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence entre le total des premiers prix et le total des prix nouveaux, l'excédent desdits frais incombera aux adjudicataires qui en seront tenus en sus de leurs prix d'adjudication et au prorata de ces prix. Le deuxième lot, sur la mise à prix de TROIS MILLE fr., ci 3.000 fr. Le troisième lot, sur la mise à prix de SEPT MILLE fr., ci 7.000 fr. Le quatrième lot, sur la mise à prix de MILLE francs, ci 1.000 fr. Le cinquième lot, sur la mise à prix de TROIS MILLE fr., ci 3.000 fr. Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront, au cas de surenchère du sixième, requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication. Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le sept avril mil neuf cent trente. L. NUVILLE, Avoué. Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson, qui, comme tous ses confrères de Figeac, peut être chargé d'enchérir. Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avoué de Figeac. CAHORS, IMP. COUESLANT.